

## Enstyle – Planche | Carreau de vinyle de luxe Kraus Garanties

### Toutes les garanties de Kraus

- Couvrent seulement les matériaux portant la cote et vendues comme « régulier » ou « de première qualité ».
- Couvrent le revêtement de sol à partir de la date d'achat original pour la période précisée
- S'appliquent à l'acheteur initial
- Quand ils sont couverts par la garantie, les frais de main-d'œuvre sont payés seulement si une installation professionnelle a été payée quand le revêtement de sol original a été installé.

### Descriptions des garanties limitées

**USURE COMPLÈTE:** aux fins de la présente garantie, l'usure complète est l'usure subie au point où la couche d'usure du revêtement de sol est complètement traversée et où le motif est effacé, dans des conditions de circulation normale. L'utilisation normale est définie comme des activités quotidiennes courantes dans la maison. La perte de fini, les égratignures et le ternissement sont des préoccupations d'entretien qui ne sont pas couvertes. Les dommages causés par des protecteurs inadéquats de meubles ou des talons fins sont considérés comme un abus et ne sont pas couverts. Les souliers à talons fins de femme peuvent causer des dommages permanents à plusieurs types de revêtements de sol comme le couvre-sol résilient, le bois et la céramique ainsi que le tapis.

**DÉFAUT DE FABRICATION :** aux fins de la présente garantie, un défaut de fabrication est défini comme un défaut visuel ou de fabrication découlant du processus de fabrication.

### Ce qui n'est pas couvert

- Perte de lustre
- Dommages causés par des taches de produits autres que les produits domestiques courants
- Dommages causés par des taches d'endos de caoutchouc ou de teintures utilisés dans des petits tapis, des tapis et des carpettes
- Décoloration ou autres problèmes découlant d'une exposition excessive à la lumière du soleil, à de la lumière artificielle ou à de la lumière ultraviolette
- Dommages causés par la production de chaleur provenant de réfrigérateurs ou d'appareils de chauffage (y compris les brûlures) et dommages causés par des accidents domestiques ou des abus
- Décoloration à cause de la moisissure et de substances alcalines
- Déchirures, entailles et décolorations : dommages causés par des accidents ou des abus (par exemple, par des bottes et des crampons, une barre batteuse d'aspirateur, des chutes d'objets lourds ou pointus ou le déplacement d'appareils ménagers sans protection)
- Dommages causés par l'action de roulettes ou des charges roulantes (applications résidentielles, commerciales légères et commerciales)
- Dommages causés par des coupures, des entailles, des égratignures, des perforations, des déchirements et des renforcements en raison de poids qui dépassent la limite recommandée de charge statique.
- Dommages causés par le manque de protecteurs de meubles et de planchers ou leur caractère inadéquat et le déplacement de gros appareils et meubles sans protection adéquate
- Insatisfaction due à une installation et à un entretien inadéquats. Instructions d'installation et d'entretien recommandés à [www.krausflooring.com](http://www.krausflooring.com)
- Irrégularités ou taches visibles causées par le substrat
- Problèmes causés par une humidité excessive des planchers de béton supérieure à une humidité relative interne de 75 % lors de l'épreuve selon la norme ASTM F-2170 ou 3 lb/1 000 pieds carrés/24 heures lors de l'épreuve selon la norme ASTM F-1869 d'essai au chlorure de calcium ou prise avec un humidimètre reconnu dans l'industrie
- Non-respect des recommandations sur l'installation et l'utilisation
- Dommages causés par le feu, une inondation ou un abus intentionnel
- Main-d'œuvre ou marchandise installée avec des défauts visibles
- Qualités de revêtement de sol autres que régulier ou de première qualité

**SI UN DÉFAUT EST PROUVÉ, KRAUS PRENDRA LES MESURES POUR RÉPARER LE PRODUIT OU LE REMPLACER PAR DES NOUVEAUX MATÉRIAUX DE LA MÊME COULEUR, DU MÊME DESIGN ET DU MÊME GRADE S'ILS SONT DISPONIBLES, CONFORMÉMENT À LA GARANTIE LIMITÉE DE VOTRE REVÊTEMENT DE SOL. SI LES MATÉRIAUX NE SONT PAS DISPONIBLES OU S'ILS ONT ÉTÉ ABANDONNÉS, KRAUS SE RÉSERVE LE DROIT DE CHOISIR ET DE FOURNIR DES MATÉRIAUX SIMILAIRES DE KRAUS.**

**COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION**

Si vous devez faire une réclamation en vertu de la garantie, donnez au détaillant ou à l'entrepreneur qui vous a vendu le revêtement de sol un avis écrit décrivant le problème et une photo qui le montre clairement ainsi qu'une preuve d'achat.